

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



**Centre Communal d'Action Sociale
de Quesnoy-sur-Deûle**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 2
I – LE BUDGET	Page 3
I.1 Composition	Page 3
I.2 Evolution des dépenses de fonctionnement de 2022 à 2025	Page 4
I.3 Evolution des recettes du fonctionnement 2022 à 2025	Page 5
I.4 Résultats de l'exercice 2025	Page 5
I.5 Situation en matière d'emprunts	Page 6
I.6 Perspectives 2026	Page 6
II – LES ORIENTATIONS 2026	Page 7
Préambule – éléments de contexte	Page 7
• Ressources humaines	Page 7
• Traitement des données de suivi – logiciel	Page 7
• Données démographiques et statistiques locales	Page 7
II.1 L'inclusion numérique	Page 12
II.2 Les aides facultatives	Page 12
II.3 Les activités de l'Atelier : lieu ressource intergénérationnel	Page 17
II.4 Le Projet Socio-éducatif – PSE de l'aire d'accueil des gens du voyage	Page 19
II.5 La parentalité	Page 20
II.6 L'accompagnement à la scolarité	Page 22
II.7 Partenariat – permanences – aides aux démarches administratives et accompagnement	Page 22
II.8 Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'isolement	Page 24
CONCLUSION	Page 27
ANNEXES	Page 28

INTRODUCTION

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour objectif d'éclairer le conseil d'administration sur le contexte financier, les marges de manœuvre et les priorités d'action du CCAS, afin d'aligner ses choix budgétaires avec les besoins sociaux du territoire et les orientations du mandat.

Composition du conseil d'administration (CA)

- Présidence : le ou la maire (le CCAS est un établissement public administratif)
- Vice-présidence : le CA élit en son sein un vice-président(e) et éventuellement un vice-président(e) délégué(e) pour présider en cas d'absence/empêchement.
- Membres élus : des conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal.
- Membres nommés : désignés par le ou la maire, parmi les personnes impliquées dans des actions de prévention, animation ou développement local.
- Parité obligatoire : autant de membres élus que de membres nommés. Le nombre total (hors président) est fixé par délibération du conseil municipal.
- Représentations à intégrer parmi les membres nommés : insertion, lutte contre les exclusions, associations familiales, retraités, personnes âgées, personnes handicapées.

Ressources humaines du CCAS

Le CCAS de Quesnoy-sur-Deûle emploie d'une seule agente, conseillère en économie sociale et familiale de formation. Elle travaille à 80 % d'un équivalent temps plein.

Les objectifs et les missions du CCAS

- Garantir l'accès aux droits et sécuriser les parcours (accueil, information, orientation, instruction des demandes).
- Lutter contre la précarité et les exclusions, via des aides et accompagnements adaptés au territoire.
- Coordonner les acteurs (commune, associations, institutions) et développer des actions de prévention.
- Optimiser l'utilisation des ressources : soutien financier, ciblage des publics, évaluation des dispositifs.

L'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles précise que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'instruction du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. Le CCAS peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L.312-1. Le centre communal d'action sociale peut, le cas échéant, exercer les compétences que le Département a confié à la commune dans les conditions prévues par l'article L.121-6.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux

mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) s'appuie sur l'Analyse des besoins sociaux afin de définir les préconisations et actions à développer sur la commune.

I. Le budget

I.1 Composition

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont constituées de :

- La subvention communale ou autre subvention de fonctionnement
- Dons, legs
- Les fermages des parcelles agricoles lui appartenant.

Les recettes d'investissement proviennent, le cas échéant :

- D'un virement de la section de fonctionnement (Affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement) ;
- Du fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ;
- D'emprunts ;
- De subventions d'investissement reçues.

Les dépenses de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- Aides sociales facultatives ;
- Frais de fonctionnement des actions collectives ;
- Frais de personnel et charges sociales ;
- Diverses charges de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Les prêts effectués aux familles en difficulté ;
- L'acquisition de matériel et d'équipement ;
- Le remboursement du capital des emprunts.

I.2 Evolution des dépenses de fonctionnement de 2022 à 2025

Années	Aides facultatives/Action sociale	Charges de Personnel	Divers	Dépenses Totales
2022	8 281,09 €	40 876,47 €	6 687,38 €	55 844,94 €
	14,83%	73,20%	11,97%	
2023	7 994,24 €	38 674,56 €	10 237,51 €	56 906,31 €
	14,05%	67,96%	17,99%	
2024	7 042,27 €	55 608,49 €	17 354,74 €	80 005,50 €
	8,80%	69,51%	21,69%	
2025	8 458,29 €	55 832,09 €	16 147,99 €	80 438,77 €
	10,52%	69,41%	20,07%	

Sur la période 2022-2025, l'évolution des dépenses de fonctionnement met en évidence une dynamique de hausse concentrée en 2024, puis une stabilisation en 2025. La structure de dépenses reste dominée par les charges de personnel.

Éléments d'analyse synthétique :

- Les dépenses totales de fonctionnement passent de 55 844,94 € en 2022 à 80 438,77 € en 2025, avec une hausse marquée en 2024 avec la reprise de l'activité de la salariée du CCAS (après un arrêt longue maladie) et une stabilisation en 2025.
- Les charges de personnel demeurent le premier poste sur toute la période (entre 67.96% et 73.20% du total).
- Les aides facultatives restent globalement stables. Leur part a reculé en 2024 avant de remonter en 2025.

Le poste « Divers » progresse nettement à partir de 2023 et représente environ un cinquième des dépenses en 2024-2025. Les dépenses de ce poste sont constituées de dépenses d'entretien relatives à une parcelle agricole, débroussaillage et curage de fossé et en 2025 de la réfection des boiseries de l'Atelier.

En résumé, la progression des dépenses de fonctionnement est principalement portée par les charges de personnel et l'accroissement des dépenses du poste « Divers », à partir de 2024. L'exercice 2025 confirme une stabilisation globale, avec un rééquilibrage partiel des aides facultatives et une légère contraction du poste « Divers ».

I.3 Evolution des recettes de fonctionnement de 2022 à 2025

Années	Subvention Ville	Dons + autres subventions	Remboursements CNP	Divers (dont écritures d'ordre et fermages)	Recettes Totales
2022	33 000,00 €	2 622,00 €	1 058,42 €	610,75 €	37 291,17 €
	88,49%	7,03%	2,84%	1,64%	
2023	53 000,00 €	6 615,33 €	8 381,61 €	5 337,88 €	73 334,82 €
	72,27%	9,02%	11,43%	7,28%	
2024	40 000,00 €	2 000,00 €	4 821,63 €	3 217,90 €	50 039,53 €
	79,94%	4,00%	9,64%	6,43%	
2025	57 000,00 €	2 300,00 €	15 091,81 €	4 862,49 €	79 254,30 €
	71,92%	2,90%	19,04%	6,14%	

Les recettes de fonctionnement augmentent entre 2024 et 2025 d'environ 30 000 €. Ceci s'explique par le remboursement de la CNP de 15 000 € et l'augmentation de la subvention versée par la ville. La subvention municipale constitue le socle principal des recettes, représentant entre 72% et 88% selon les années. On observe néanmoins des fluctuations dans les recettes liées principalement à des recettes exceptionnelles (remboursement CNP liés à l'arrêt maladie de l'agente, les dons et autres subventions)

Les dons, autres subventions et recettes diverses restent plus modestes, mais contribuent à renforcer la structure globale des recettes.

I.4 Résultats définitifs de l'exercice 2025

EXECUTION DU BUDGET 2025 CCAS DE QUESNOY SUR DEULE

		Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT	Réalisations de l'exercice	80 438,37 €	79 254,30 €	-1 184,07 €
	Reports de l'exercice N-1 (002)		14 769,31 €	14 769,31 €
	Résultat cumulé	80 438,37 €	94 023,61 €	13 585,24 €

INVESTISSEMENT	Réalisations de l'exercice	10 278,77 €	4 059,54 €	-6 219,23 €
	Reports de l'exercice N-1 (001)		4 933,64 €	4 933,64 €
	Restes à réaliser/reporter			0,00 €
	Résultat cumulé	10 278,77 €	8 993,18 €	-1 285,59 €

TOTAL	90 717,14 €	83 313,84 €
-------	-------------	-------------

Fonctionnement : un déficit de l'exercice de -1 184.07 € est constaté (taux de couverture des dépenses par les recettes : 98.5%). Ce déséquilibre est intégralement compensé par le report de l'exercice précédent, conduisant à un résultat positif de 13 585.24 €

Investissement : les réalisations 2025 dégagent un besoin de financement de -6 219.23 €. Les recettes d'investissement couvrent 39.5 % des dépenses réalisées.

Après une prise en compte du report N-1, le résultat cumulé (fonctionnement + investissement) est positif de 12 299.65 € €, traduisant une capacité à absorber le déficit d'investissement grâce aux excédents reportés en fonctionnement.

L'année 2025 se caractérise par une stabilité des dépenses de fonctionnement.

I.5 Situation en matière d'emprunts

En 2019, le CCAS a contracté un emprunt de 95 000 € pour financer les travaux d'aménagement et d'équipement de l'Atelier. Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 19 789.27 €. Le cumul des intérêts à payer jusqu'au terme de l'emprunt s'élève à 488.23 €. Ainsi la somme totale restant à verser par le CCAS au 31/12/2025 (capital et intérêts) représente un montant de 20 277.50 €. La dette du CCAS s'étale jusqu'au 15 mars 2029.

I.6 Perspectives 2026

En matière de dépenses de personnel, une augmentation de la charge salariale est prévue en 2026. Cette évolution s'explique par la reprise d'activité de l'agente du CCAS, à hauteur de 80 % d'un temps complet, par la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL (+3 points par an pendant 4 ans), ainsi que par la mise en œuvre de la participation obligatoire de l'employeur aux contrats de complémentaire santé. À ce titre, le CCAS versera une participation mensuelle de 15 € pour l'agente disposant d'un contrat labellisé.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la valeur faciale du ticket service a été portée à 20 euros à compter du 1er janvier 2025, cette valeur s'appliquera également en 2026, tout comme le nouveau règlement intérieur avec la modification des critères d'attribution.

S'agissant des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien d'une des parcelles agricoles du CCAS : un débroussaillage est envisagé pour un montant estimé à 1 740 € comme en 2025 et une opération de curage d'un fossé, pour une somme évaluée à 2 496 € (réalisée en 2025 mais non facturée en 2025) soit 4 230 € au total.

II. LES ORIENTATIONS 2026

Préambule – éléments de contexte

✓ Ressources humaines

Le CCAS compte une seule agente, conseillère en économie sociale et familiale (CESF). En complément, des permanences assurées par différents travailleurs sociaux, à destination des Quesnoysiens, permettent de renforcer et d'articuler l'accompagnement proposé par le CCAS. Cette collaboration avec les partenaires sociaux intervenant sur le territoire demeure indispensable afin de garantir une réponse coordonnée et adaptée aux besoins des habitants.

✓ Traitement des données de suivi – logiciel

Depuis 2023, le CCAS utilise le logiciel « Mon suivi social » proposé par l'UNCCAS. Le CCAS est également équipé d'un logiciel de prise et de suivi des rendez-vous (RDV Publics). À ce jour, ces outils répondent pleinement aux besoins du CCAS, notamment en matière de suivi des accompagnements et de production de statistiques.

Éléments chiffrés – Population et logement

Afin de situer l'action municipale et les politiques publiques dans leur contexte, le présent rapport d'activité s'appuie sur les principaux indicateurs chiffrés relatifs à la **population** et au **logement** de la commune de **Quesnoy-sur-Deûle**. Ces données constituent un socle de référence essentiel pour appréhender les évolutions démographiques et les dynamiques résidentielles du territoire, ainsi que pour anticiper les besoins de la population en matière de services et d'accompagnement social et/ou professionnel.

Les chiffres mobilisés dans ce rapport reposent sur les résultats du **dernier recensement officiel réalisé en 2022**. Conformément au calendrier national, le prochain recensement sera conduit en **2027**. Dans l'intervalle, et afin d'assurer une cohérence dans l'analyse et la comparaison des évolutions, les indicateurs présentés dans ce rapport sont **identiques à ceux du rapport d'activité 2025**, ces données constituant à ce jour la base statistique la plus fiable et la plus récente.

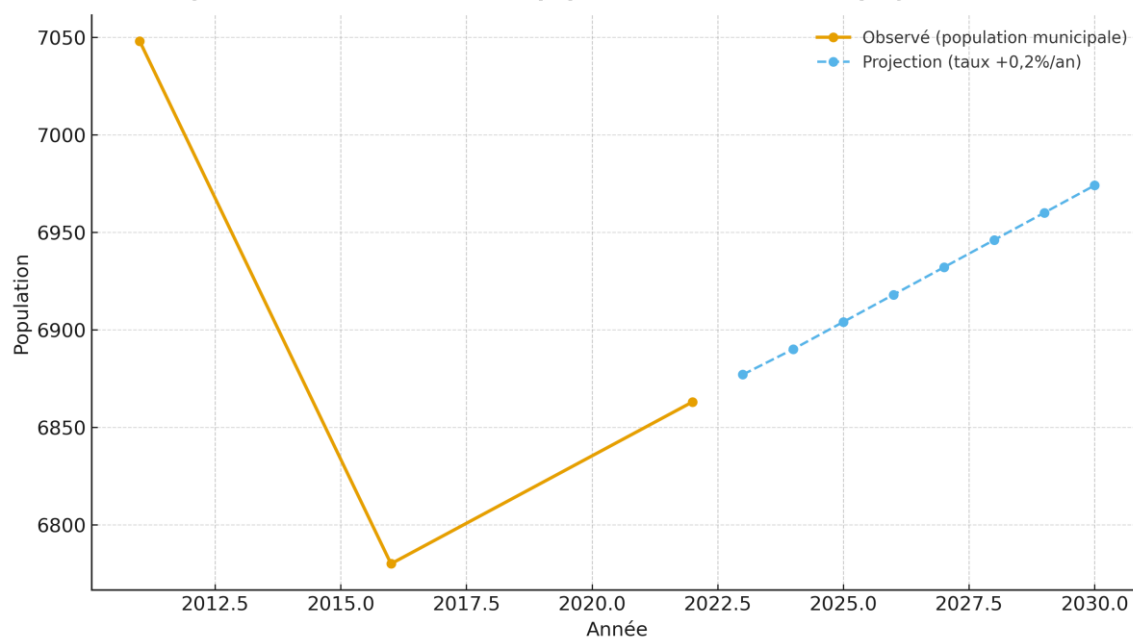
Le présent rapport d'activité s'appuie également sur les données statistiques fournies par l'ADULM (l'Agence de Développement et d'urbanisme de Lille Métropole), traitement 2025.

Les éléments chiffrés présentés ci-après permettent notamment :

- De situer les caractéristiques générales de la population (effectifs, structure, évolutions) ;
- D'analyser les principales tendances liées au logement (parc, typologies, occupation) ;
- D'identifier les enjeux en matière d'adaptation des politiques publiques et des services à la population.

✓ Données démographiques et statistiques locales

Quesnoy-sur-Deûle - Évolution de la population (2011-2022) et projection (2023-2030)



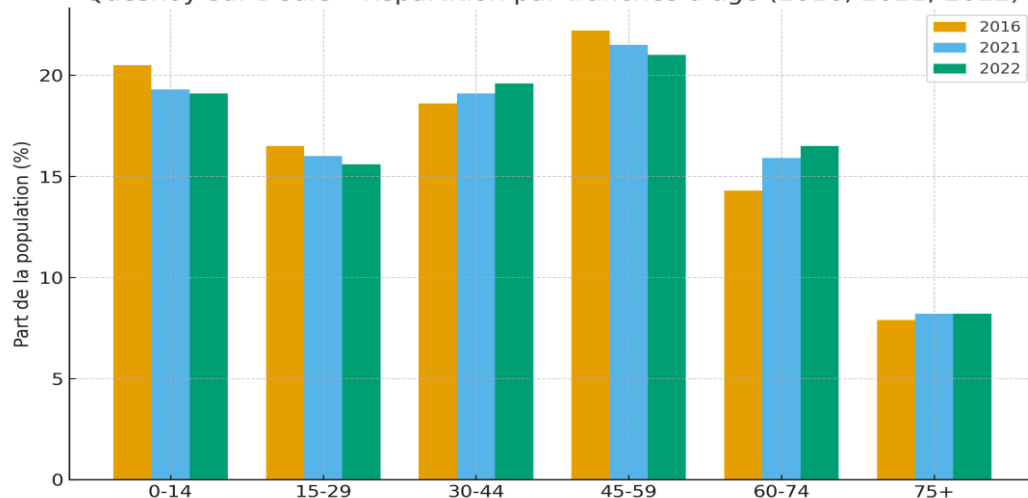
Source : chiffres INSEE + projection tendancielle basée sur le rythme indiqué (+0.2%) /an

Entre 2016 et 2022, la population de Quesnoy-sur-Deûle est passée de 6 780 à 6 863 habitants, soit une progression de 1,2 % en six ans, correspondant à un rythme moyen de +0,2 % par an. Cette évolution modérée souligne une dynamique démographique globalement stable grâce un solde naturel légèrement excédentaire

Selon une projection tendancielle prolongeant ce rythme, la commune pourrait compter environ 7 000 habitants à l'horizon 2030. Ces perspectives confirment la nécessité de maintenir une offre de logements diversifiée et de consolider les services publics de proximité, en particulier pour répondre aux besoins d'une population stable mais vieillissante.

✓ Graphique comparatif (2016, 2021, 2022)

Quesnoy-sur-Deûle - Répartition par tranches d'âge (2016, 2021, 2022)



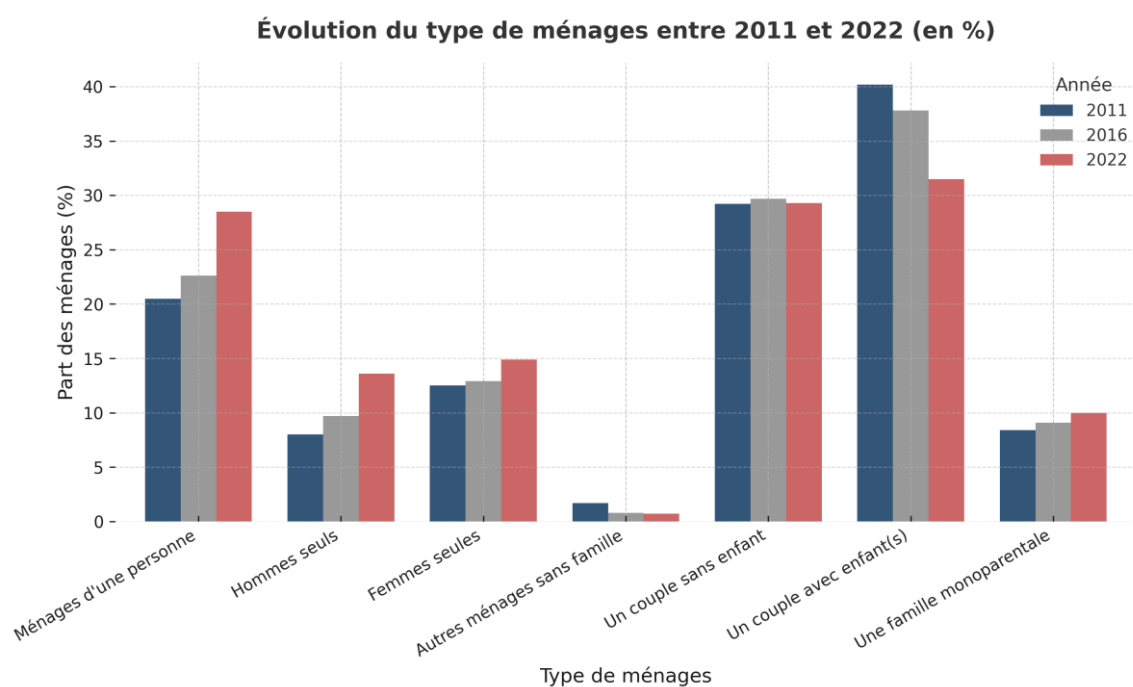
Source : INSEE, recensements de la population, traitement ADULM 2025

La structure démographique de Quesnoy-sur-Deûle reste globalement équilibrée, avec une légère tendance au vieillissement entre 2016 et 2022.

- Les jeunes (moins de 30 ans) représentent désormais 34,7 % de la population contre 37 % en 2016.
 - La tranche des 30–59 ans reste stable, représentant environ 40 % de la population, ce qui montre le maintien d’une population active et familiale.
 - Les seniors (60 ans et plus) progressent sensiblement : 22,2 % en 2016 contre 24,7 % en 2022, reflétant le vieillissement général de la population et la stabilité résidentielle des ménages âgés.
- En conclusion, la commune conserve un profil résidentiel attractif et familial, avec un vieillissement modéré qui nécessite une adaptation progressive des services publics locaux

**Ménage : Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui occupent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Les ménages en collectivités (congrégations, prisons, maisons de repos), ainsi que les logements mobiles, ne sont pas pris en considération.*

Évolution du type de ménages entre 2011 et 2022



Graphique réalisé à partir des données INSEE (RP2011, RP 2016 et RP 2022)

Entre 2011 et 2022, la structure des ménages a évolué sensiblement. La part des ménages d’une seule personne progresse fortement (de 20,5 % à 28,5 %), portée par le vieillissement de la population et l’augmentation des personnes seules. Parallèlement, la proportion de couples avec enfant(s) diminue (de 40,2 % à 31,5 %), tandis que les familles monoparentales continuent d’augmenter (de 8,4 % à 10 %). Ces évolutions traduisent des mutations durables des modes de vie et justifient une adaptation des politiques locales de logement et d’accompagnement social.

✓ Habitat – logement

Taux de logements locatifs sociaux notifiés au 1er janvier 2025 :

Au 1er janvier 2025, le décompte de logements locatifs sociaux – LLS - sur la commune, notifié par la Préfecture, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU, s'établissait à 595 LLS pour 2 808 résidences principales, soit 21,20 %.

En 2024, la ville a dépassé pour la 1^{ère} année le taux de 20 %. La commune n'avait pas été soumise à pénalité car elle remplissait la double condition d'exonération du prélèvement :

- Un taux de logements locatifs sociaux supérieur à 20%
- Ville éligible à la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale.

Cette double condition d'exonération était de nouveau remplie en 2025. La ville reste cependant concernée par le dispositif car elle n'atteint pas 25% de LLS au sein de ses résidences principales. A ce stade, selon le nombre actuel de résidences principales, il manque 94 LLS pour atteindre ce taux légal.

Nouveaux programmes immobiliers

En 2025, les travaux de construction des programmes immobiliers situés au 14 rue Mermoz et au 3 rue de Verlinghem se poursuivaient. Ces opérations totalisent 55 logements (35 et 20 logements respectivement), dont 24 logements locatifs sociaux.

Les logements de la rue de Verlinghem ont été livrés le 1er octobre 2025 (20 logements dont 3 LLS). La mise en service des logements de la rue Mermoz a eu lieu début février 2026. Cette résidence comporte 35 logements dont 21 LLS.

Occupation des résidences principales	Nombre 2024	Evolution annuelle Moyenne 2015-2024
Location parc social	527	2.2 %
Location parc privé	376	0.8 %
Propriété occupante	1837	0.5 %

Sources : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2024 : traitement ADULM : 2025

Préfecture du Nord : Direction départementale des territoires et de la mer : 2025

Définition des statuts d'occupation

- Location du parc social : logement dont le propriétaire est un bailleur classé social : HLM, SEM, commune, département.
- Location du parc privé : logement d'une autre catégorie de bailleur.

En 2024, la commune comptait donc 2740 résidences principales.

Conclusion

En 2025, le parc de résidences principales reste majoritairement composé de propriétaires occupants, mais leur poids diminue légèrement depuis 2015 (-2 points). Cette évolution s'explique par la croissance soutenue du parc social. Le parc locatif privé demeure stable à 14 %.

Les demandes LLS à Quesnoy-sur-Deûle :

- En 2025, 127 dossiers demande de logement social ont été enregistrés pour la ville de Quesnoy-sur-Deûle. L'adjointe en charge du logement a pris contact avec les demandeurs afin de faire l'évaluation de leur situation :
 - 153 évaluations réalisées par téléphone, par mail ou rdv physiques
 - 57 logements ont fait l'objet d'une attribution en 2025 sur la commune dont 16 pour la nouvelle résidence rue Mermoz pour une livraison en février 2026.
 - Les 3 LLS de la rue Verlinghem sont loués depuis octobre 2025.

La demande de logements locatifs à loyer modéré augmente alors même que les projets sont complexes et longs à réaliser.

Pour répondre aux besoins recensés, la MEL a fixé un objectif quantitatif de production de 6 200 logements par an sur l'ensemble de son territoire composé de 95 communes avec une proportion de 30% de logements sociaux, 30% de logements intermédiaires et 40% de logements libres.

Cet objectif quantitatif n'est jamais atteint à ce jour, ce qui accentue la crise du logement.

Contrat de mixité sociale

La loi 3DS du 21 février 2022 a fait évoluer l'art.55 de la loi SRU, en proposant via la signature d'un CMS, contrat de mixité sociale, aux communes déficitaires en logement social de s'engager vers une trajectoire aménagée.

La ville de Quesnoy-sur-Deûle s'est inscrite dans cette démarche (délibération du conseil municipal le 8 juin 2023).

Ce CMS, conclu pour une période triennale 2023/2025, est un cadre d'engagement de moyens entre la ville, l'intercommunalité (la MEL) et l'État.

C'est un outil privilégié entre les 3 co-contractants afin d'optimiser les outils mobilisables pour la production de logements (action foncière, programmation et financement) et pour le maintien de l'offre.

II.1 L'inclusion numérique

Le CCAS a amorcé la création d'ateliers de formation au numérique dont la gestion a été reprise par la ville à la rentrée 2025.

Des Quesnoysiens éprouvent des difficultés à se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Des cours informatiques sont dispensés deux fois par mois le vendredi. Un cours pour les débutants l'autre pour le perfectionnement. En 2025, 30 personnes ont participé à ces cours.

L'animation de ces ateliers est assurée par un intervenant de la CLCV. Une participation de 50,00 € par an est demandée pour les Quesnoysiens et 80,00 € pour les non-Quesnoysiens.

Le CCAS prend en charge la participation des personnes accompagnées disposant de faibles revenus. 1 personne a été prise en charge en 2025.

II. 2 Les aides facultatives

Lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2024, il a été décidé de réévaluer la valeur faciale des tickets service avec prise d'effet au 1er janvier 2025. Cette valeur est passée de 16 à 20 €.

Nombre de dossiers	Nombre de personnes aidées	Montant total des aides accordées	Montant total des aides accordées en urgence	Nature des aides accordées		
				Alimentaire	Restauration scolaire	Autres
67	158 (94 adultes et 64 enfants)	7540 €	1220 €	57	11	4

✓ Les aides alimentaires et financières

Tickets service et aides alimentaires :

- En 2025, 67 dossiers ont été étudiés en commission permanente ou en urgence soit 47 % de plus qu'en 2024.
- Les familles accompagnées par le CCAS bénéficient par ailleurs de l'accès aux distributions réalisées par les restos du cœur. Cela représente 27 familles (soit 66 personnes) soit 55.5 % de plus qu'en 2024
- 9 familles bénéficient de l'épicerie sociale d'Halluin, 5 de l'association Emmaüs

Selon le barème établi par le CA du CCAS, la moyenne économique journalière de la famille doit être inférieure à 8 €.

Le CCAS prend en charge 75 % de la facture de restauration, pour les enfants quesnoysiens scolarisés dans la commune. Depuis septembre 2022, la ville propose la tarification à 1 euro le repas pour toutes les familles dont le QF est inférieur à 799 €. Ce dispositif est soutenu par l'État.

Année scolaire	Trimestre	Nombre d'élèves ayant déjeuné au restaurant scolaire	Dont élèves bénéficiaires du tarif à 1 €	Nombre de repas à 1 €
2024/2025	1 ^{er} trimestre	606	147	7561
	2 ^{ème} trimestre	602	147	7137
	3 ^{ème} trimestre	606	164	4944
2025/2026	1 ^{er} trimestre	571	138	6333

On observe que par rapport à l'année scolaire 2023/2024, le nombre d'enfants bénéficiaires d'un repas à 1 € a augmenté (122 en 2023/2024 contre 147 en 2024/2025) alors que globalement le nombre d'élèves inscrits était stable.

Accueils de loisirs – sport – culture :

Dans le cadre de l'aide facultative, le CCAS intervient également dans la prise en charge d'une partie des frais d'inscription aux accueils de loisirs, séjours scolaires, activités sportives et/ou culturelles. La moyenne économique journalière de la famille doit être inférieure à 8 €.

L'aide facultative est de 30 à 40% des frais d'inscription et ne peut excéder 150 euros par enfant. En 2025, 4 dossiers ont été instruits.

✓ **Aides spécifiques aux résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage :**

Goûter de pré-rentrée scolaire pour les résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle.

En partenariat avec la société Vago, représentée par la médiatrice sociale, des administratrices du CCAS et l'association Les Goguettes, il a été décidé d'organiser une animation à destination des enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Cette animation a pris la forme d'un goûter, accompagné d'une distribution de kits de fournitures scolaires confectionnés par les adhérentes de l'association Les Goguettes et complétés par des achats effectués par le CCAS.

17 enfants étaient concernés par cette action. Cependant, plusieurs d'entre eux n'ont pas pu être présents, certains parents participant aux vendanges dans une autre région.

L'animation a néanmoins rencontré un réel succès. Elle a également permis d'échanger avec les résidents et de rappeler que le travailleur social du CCAS reste à leur disposition si besoin.

Les naissances

A l'occasion de naissances au sein des familles de l'aire d'accueil des gens du voyage, l'association les Goguettes a confectionné et distribué 5 kits naissance (2 filles et 3 garçons).

Distribution de colis de fin d'année

En 2025, le conseil d'administration a décidé de poursuivre la traditionnelle distribution de colis alimentaires pour les fêtes et de l'élargir aux résidents de l'aire d'accueil.

La distribution des colis d'une valeur de 35 € chacun a eu lieu sur l'aire d'accueil des gens du voyage, au bénéfice des 12 titulaires d'emplacement, soit 31 adultes + 42 enfants.

Parallèlement, l'association Les Goguettes a organisé l'action « Noël pour tous ». Des sacs en toile ont été remis aux Quesnoysiens souhaitant participer à cet élan de solidarité ; ils étaient invités à les déposer en mairie, garnis de dons (jouets neufs, produits d'hygiène et de beauté, friandises, vêtements d'hiver tels que bonnets, gants ou écharpes, jeux de société, etc.).

Ces sacs ont ensuite été distribués aux familles quesnoysiennes les plus démunies. Parmi eux, 34 enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle ont reçu des cadeaux lors de la distribution des colis alimentaires de Noël.

Les domiciliations :

Le CCAS joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment en matière de domiciliation administrative.

La domiciliation permet à une personne sans logement stable de disposer d'une adresse administrative. Elle facilite notamment :

- La réception du courrier,
- L'accès à certains droits sociaux (par exemple le RSA),
- La réalisation de démarches administratives,
- L'inscription sur les listes électorales.

La demande de domiciliation doit être effectuée auprès du CCAS de la commune avec laquelle la personne entretient un lien d'attache ou exerce une activité professionnelle. Ainsi, 58 domiciliés (+ 26 ayants droit (dont 33 concernent les gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle) sont actifs en 2025. Celles-ci sont instruites en lien avec la Sauvegarde du Nord.

En novembre 2025, un recensement de la population de l'aire d'accueil effectué par la médiatrice sociale du gestionnaire Vago, a acté la présence de 22 hommes, 19 femmes et 42 enfants. Ce nombre varie régulièrement dans la mesure où le terrain n'est pas fermé.

✓ Les actions collectives pour le public accompagné

Convivialité : Goûter de fin d'année scolaire et distribution du colis de fin d'année.

Goûter :

Cette action a pour but de rassembler les personnes concernées par les différentes actions proposées par le CCAS telles l'alphabétisation, l'aide aux devoirs ou encore l'accompagnement social.

En 2024 il avait été constaté qu'il y avait plus de bénévoles que d'usagers à ce goûter.

En 2025, la tendance s'est inversée.

Colis de fin d'année :

19 colis d'une valeur de 35 € ont été distribués : 27 adultes et 17 enfants.

PERSONNES PRESENTES AU GOUTER		
	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Personnes accompagnées par le CCAS	9	16
Personnes en alphabétisation	7	1
Bénévoles des actions	9	
TOTAL	25	17

Insertion professionnelle

Forum de l'emploi « Rendez-vous des possibles » – 20 mai 2025

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'insertion professionnelle, le CCAS de Quesnoy-sur-Deûle a participé, le 20 mai 2025, au forum de l'emploi « Rendez-vous des possibles », organisé en partenariat avec la Mission Locale Métropole Nord-Ouest (MNO), le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), et la Maison de l'Emploi.

Cette action avait pour objectif de favoriser la rencontre entre les usagers en recherche d'emploi ou engagés dans une démarche d'insertion et les organismes de formation et d'accompagnement professionnel.

Au total, 15 participants se sont présentés afin d'obtenir des informations, de s'inscrire dans un parcours d'insertion ou de déposer leur candidature :

*7 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont été accueillis sur le stand de la Mission Locale MNO, dont 6 déjà accompagnés par la structure.

*8 adultes ont échangé avec les référents du PLIE MNO, dont 1 bénéficiait déjà d'un accompagnement.

A l'issue de cette journée, « Rendez-vous des possibles »

*1 jeune s'est inscrit à la Mission Locale MNO.

*2 adultes ont intégré le dispositif du PLIE MNO.

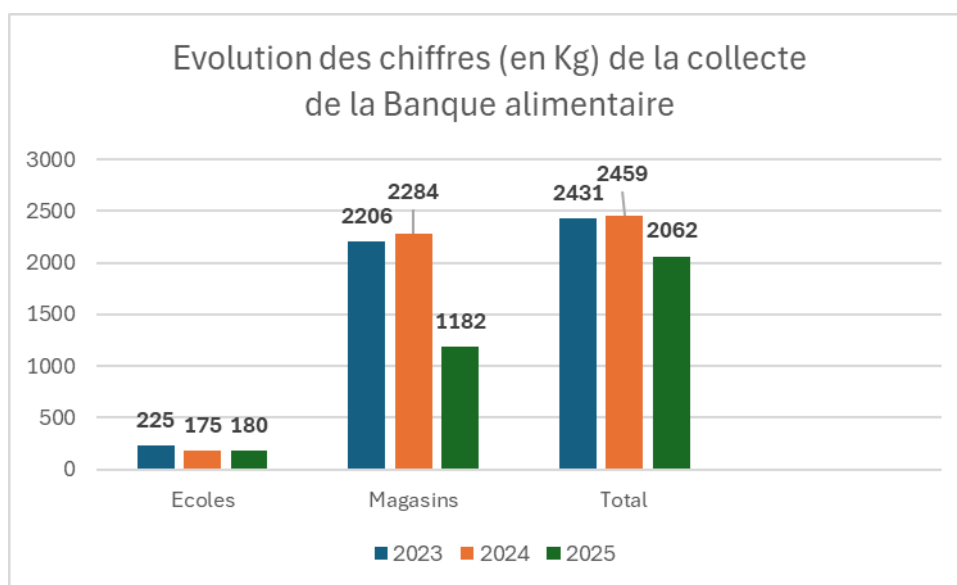
Cette initiative illustre la volonté du CCAS de renforcer ses partenariats locaux afin de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les publics en recherche d'insertion.

La solidarité :

Banque alimentaire

Les actions solidarité du CCAS sont nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables de la commune et ce, en lien avec les associations caritatives (restos du cœur, l'épicerie de la Lys, Emmaüs, la Banque Alimentaire du Nord (BAN)).

Le CCAS s'associe à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire du Nord, qui se charge ensuite de redistribuer aux associations du secteur.



Après avoir légèrement progressé entre 2023 et 2024, une baisse a été constatée en 2025 (-16%). Cette évolution est principalement imputable à la baisse de la collecte en magasins, qui représente plus de 90% des volumes collectés.

37 personnes de tout âge se sont mobilisées pour la collecte. A noter la participation de 8 jeunes en service civique.

Braderie solidaire 2025

Le CCAS organise avec l'appui des bénévoles un stand solidaire lors du vide-greniers, dans le but de collecter des fonds destinés à soutenir des projets solidaires. Cette action a mobilisé 16 personnes soit pour la tenue du stand, soit pour les préparations culinaires destinées à la vente.

Les fonds collectés sont affectés pour une action solidaire. Toutefois cette année, les conditions météorologiques défavorables ont contraint les bénévoles à interrompre la manifestation avant son terme, entraînant une baisse du montant des fonds collectés par rapport aux années précédentes. 165 € ont été collectés.

Les Restos du cœur

En 2025, la ville a attribué une subvention en denrées alimentaires de 5 000 € à l'antenne des restos du cœur de Comines qui accueille les Quesnoysiens. En 2025, 27 familles quesnoysiennes soit 66 personnes (adultes et enfants) y ont été accueillies.

II.3 Les activités de l'Atelier : lieu ressource intergénérationnel

En 2025, l'Atelier a poursuivi sa mission de lieu de convivialité, de partage et de rencontre, en cohérence avec le projet initial. Les activités proposées, portées par le CCAS et par des associations locales, ont visé à renforcer le lien social, favoriser la solidarité et encourager la participation citoyenne.

1. Renforcer le lien social et la participation citoyenne

L'Atelier est un espace ouvert où les habitants peuvent s'impliquer, proposer des initiatives et participer à des animations collectives. Plusieurs actions ont contribué à cette dynamique :

2. Rompre l'isolement

Le CCAS poursuit l'organisation des cafés détente et ateliers jeux, favorisant les échanges entre habitants, notamment auprès des seniors. Ces rendez-vous réguliers permettent de créer des moments de convivialité et de soutien mutuel. De 15 à 20 personnes (dont 4 nouveaux inscrits) y participent par séance.

3. Favoriser les dynamiques intergénérationnelles

L'Atelier accueille un public varié, des enfants aux seniors. L'association Alternativ'Accompagnement a proposé des séances autour du développement personnel et du bien-être. Des actions d'aide aux devoirs (10 enfants) et d'alphabétisation (12 adultes) ont été assurées par des bénévoles, contribuant à la mixité des publics et à la transmission des savoirs.

4. Développer la solidarité

L'association Les Goguettes a poursuivi ses initiatives solidaires :

- Ateliers Abracadabra : couture, tricot, bricolage au profit de causes solidaires,
- Ateliers Tralala : chorale éphémère à vocation caritative,
- Ateliers Blablabla et Padtraka : cafés solidaires et aide aux démarches administratives,
- Stages de couture ouverts à tous, notamment pendant les vacances scolaires.

5. Promouvoir la convivialité

L'association Complices Actifs a animé plusieurs rencontres mensuelles visant à favoriser les échanges et la convivialité intergénérationnelle.

L'OMACL (Office municipal de l'animation, de la culture et des loisirs) poursuit ses activités régulières à destination des seniors : gym douce et généalogie.

6. Développer la prévention

Le CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) est intervenu à travers des ateliers de prévention sur des thèmes liés à la santé, l'alimentation et la sécurité routière.

Bilan général

L'Atelier a accueilli tout au long de l'année un public diversifié et a bénéficié de l'implication active de nombreux partenaires associatifs et institutionnels. Il s'affirme ainsi comme un espace de vie locale essentiel, favorisant la solidarité, le bien-être et le lien social au sein de la commune.

PORTEUR	ANIMATIONS	FRÉQUENCE	Nombre de participants
CCAS	Aide aux devoirs	1 x par semaine	10
	Alphabétisation	1 x par semaine	13
	Café papotage	1 x par mois	15
	Atelier numérique	2 x par mois	25
	Café jeux	2 x par mois	20
CLIC	Atelier Nutrition	7 séances	10 à 12
	Atelier prévention routière	1 séance	12
Complices Actifs	Atelier bricolage, floral	1 x par mois	20 à 25
	Atelier mémoire	1 x par mois	
	Jeux de société	1 x par mois	8 à 16
	Atelier photos	1 x par mois	6
OMACL	Atelier Généalogie	2 x par mois	11
	Gym douce	1 x par semaine	22
Alternativ'Accompagnement Parents/enfants	Jouons avec les émotions, Focus sur la colère Gestion du stress Les 5 sens Voyage sonore pour une détente profonde Confiance en soi/relaxation et visualisation Balade sensorielle J'apprivoise mes 5 sens	1 x par mois	Nombre de participants au total en 2025 : 112 (78 adultes et 34 enfants)
Les Goguettes	Atelier Abracadabra Atelier Blablabla Atelier Padtraka Atelier Tralala Stage couture	1 x par semaine 1 x par mois 1 x par mois 1 x par semaine 1x par semaine	Nombre de participants variable selon les ateliers

En 2026, l'Atelier restera ouvert aux initiatives partenariales et associatives, à dimension solidaire et intergénérationnelle, créatrices de liens dans une démarche conviviale et inclusive.

II-4 Le Projet Socio-éducatif – PSE de l'aire d'accueil des gens du voyage

« Conformément à la loi du 5 juillet 2000, tout projet d'aire d'accueil doit comporter un volet relatif aux actions socio-éducatives, formalisé au travers d'un Projet Socio-éducatif (PSE), mis en œuvre et piloté par la MEL en ce qui concerne notre territoire. Ces actions font partie intégrante de l'accueil des gens du voyage ».

L'aire d'accueil des gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle, gérée par la Métropole Européenne de Lille (MEL), constitue un espace d'accueil permanent visant à garantir des conditions de vie dignes et adaptées aux besoins des familles voyageuses. Le projet socio-éducatif (PSE) 2025-2027, doit être rédigé et reste à mettre en place. Il s'inscrira dans une démarche de cohésion sociale et d'inclusion durable.

Objectifs d'un projet socio-éducatif (PSE)

- * Favoriser l'inclusion et la participation citoyenne des familles voyageuses.
- * Faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives.
- * Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.
- * Garantir la continuité éducative et prévenir du décrochage scolaire.
- * Améliorer l'accès aux soins, à la prévention et au bien-être.
- * Valoriser la culture du voyage et renforcer le vivre-ensemble avec la population.

Actions menées en 2025

En 2025, plusieurs actions ont été conduites en partenariat avec Vago, gestionnaire de l'aire d'accueil (voir également les actions à destination des gens du voyage, pages 13 et 14)

Dans le cadre de la scolarité des enfants résidant sur l'aire, la médiatrice sociale de Vago a animé cet été, 2 actions ludiques d'apprentissage de la lecture. Trois enfants y ont participé. Elle souhaite renouveler l'expérience en 2026.

La médiatrice sociale est également en lien régulier avec la Sauvegarde du Nord afin de faciliter des orientations lorsque les personnes la sollicitent pour des démarches administratives. Un travailleur social de la Sauvegarde du Nord se rend sur l'aire d'accueil une fois par semaine afin d'y rencontrer les résidents et les accompagner dans le cadre de leur insertion sociale et /ou professionnelle et de l'accès aux droits.

Dans le cadre de l'accès aux droits, les personnes sont reçues au CCAS pour être accompagnées dans leurs démarches administratives et l'ouverture de droits. Elles peuvent également être suivies par l'assistante sociale du Département, notamment pour les situations relevant du RSA.

Concernant l'insertion professionnelle et le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) des allocataires du RSA, un conseiller en insertion à France travail a été identifié afin d'accueillir et accompagner spécifiquement les gens du voyage.

Constats et points de vigilance

Une part importante des personnes accueillies sur l'aire de Quesnoy-sur-Deûle rencontre des difficultés de lecture et d'écriture. Cette situation justifie le suivi social renforcé ainsi qu'un travail pour l'accès aux droits.

Les démarches dématérialisées (CAF, Ameli, France Travail, etc.) constituent un obstacle supplémentaire pour l'instruction des demandes d'aide et l'ouverture de droits.

Perspectives 2026

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) propose la mise en place, en 2026, d'une convention avec le CCAS. Celle-ci permettrait au travailleur social d'accéder à une « plateforme partenaire », offrant un accès aux données administratives des assurés, afin de faciliter l'instruction des démarches et l'ouverture de droits en matière de soins.

Cet outil pourrait également bénéficier à toute personne rencontrant des difficultés dans son parcours de soins.

Conclusion

Le projet socio-éducatif de l'aire d'accueil des gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle doit être rédigé et mis en place. Il doit s'appuyer sur la mobilisation conjointe des acteurs institutionnels, associatifs et les résidents. Il vise à améliorer les conditions de vie, l'accès aux droits et l'intégration des familles, tout en valorisant leur culture et leur participation à la vie locale.

II-5 La parentalité

Contexte sociétal et parentalité

Les évolutions sociétales transforment les structures familiales. Pour accompagner au mieux les familles, il est indispensable de tenir compte de ces mutations et d'adapter les pratiques aux besoins d'aujourd'hui.

La notion de parentalité permet d'aborder des situations parfois complexes et de faire évoluer les représentations de la famille (famille d'accueil, adoption, familles recomposées, homoparentalité, parent solo, etc.).

L'usage du concept de parentalité est apparu il y a environ trente ans. Pour de nombreux auteurs, il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique et, pour certains, d'une des principales problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.

Pour autant, la parentalité demeure une notion large, parfois floue et peu concrète pour les familles. D'où l'importance de la traduire en repères, en informations et en actions simples, accessibles et adaptées à la diversité des situations.

Le CCAS peut prendre une place très utile dans la parentalité, parce que sa mission est justement d'animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune en lien avec les partenaires, comme le Département

Le CCAS est une porte d'entrée locale pour les familles. L'agente du CCAS a un rôle d'accueil, d'écoute, de repérage (isolement, difficultés éducatives, précarité, rupture de droits) et d'orientation vers le bon interlocuteur (Département, PMI, CAF)

Sans réduire la parentalité à du social, le CCAS peut lever des freins très concrets :

- Aides et secours, alimentation, accès à l'énergie/logement,
- Aides liées aux enfants, (restauration scolaire, accès aux loisirs, au sport, à la culture),
- Accès aux droits et accompagnement administratif.

Tout cela peut stabiliser la famille et redonner de la disponibilité mentale aux parents.

En 2025, le Relais Petite Enfance a proposé plusieurs actions à destination des familles afin de soutenir la parentalité, favoriser les échanges et accompagner les parents à chaque étape de la petite enfance. Le tableau ci-dessous recense les principaux temps forts organisés au cours de l'année.

Période	Actions	Contenu	Effectifs
Janvier-2025	Portes ouvertes du RPE	Présentation du fonctionnement du RPE et lancement des ateliers	/
Février-2025	Atelier parent-enfant Expression corporelle	Animation réalisée Family form	24 enfants accompagnés d'un parent
Mars-2025	Semaine de la petite enfance. Soirée thématique	La sécurité affective. Comment accompagner mon enfant ?	12 familles
Mars-2025	Atelier portage et chant prénatal avec l'association les Goguettes	Animé par une sage-femme	7 mamans
Mars-2025	Atelier je couds pour mon bébé avec l'association les Goguettes	Atelier pratique couture	6 mamans
Avril-2025	Atelier parent/enfants : Expression corporelle	Deuxième session	24 familles
Mai-2025	P'tites soirées parents	Ma première rentrée à l'école maternelle/ Comment s'y préparer	/
Juin-2025	P'tites soirées parents	Les écrans : Comment gérer animé par la Maison des Parents de Tourcoing	/
Fin juin 2025	Soirée conviviale	Auberge espagnole (temps d'échanges et de convivialité)	80 Adultes
Octobre-2025	P'tites soirées parents	La place des grands-parents/comment la gérer ? Animé par la maison des parents de Tourcoing	/
Novembre- 2025	Ateliers parents Comptines et tralala avec l'association les Goguettes	2 ateliers : Marionnettes, éveil musical et chant	24 participants

NB : Les effectifs indiqués correspondent aux données de participation transmises par le RPE

II-6 L'accompagnement à la scolarité

Aide aux devoirs et lecture accompagnée

A la rentrée scolaire 2024-2025, 644 élèves étaient inscrits dans une école quesnoysienne, soit une baisse de 2,3 % par rapport à la rentrée précédente.

Le CCAS propose un dispositif d'aide aux devoirs à destination des parents et des enfants qui le souhaitent. En début d'année scolaire 2025, seuls 4 enfants y participaient. Une information a été diffusée afin de promouvoir cette action, notamment via :

- le magazine municipal,
- la page Facebook de la Ville,
- la transmission d'informations aux directrices des écoles.

À l'issue des séances d'aide aux devoirs organisées à l'Atelier, un temps de lecture accompagnée est également proposé par l'équipe de 6 bénévoles. Des ouvrages de la médiathèque sont mis à leur disposition. L'objectif est de susciter chez les enfants le goût et l'intérêt pour la lecture. En 2025, 10 enfants étaient inscrits à ces deux actions.

II-7 Partenariat – permanences – aides aux démarches administratives et accompagnement

Le CCAS intervient comme relais entre les usagers et les organismes sociaux compétents. À ce titre, le travailleur social a notamment pour mission d'instruire des dossiers relevant de l'aide légale, tels que l'APA ou l'aide sociale à l'hébergement en établissement.

Toutefois, son intervention ne se limite pas à ces dispositifs réglementaires. Plus largement, toute demande d'aide nécessitant la constitution et le suivi d'un dossier peut être accompagnée et instruite par le travailleur social.

- * Dossier retraite,
- * Dossier retraite complémentaire,
- * ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
- * Prestations CAF (Caisse d'allocations familiales),
- * MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées),
- * Aides facultative,
- * Démarches administratives (CPAM, chèques énergie, ouverture compte numérique...)

Données chiffrées

Origine des dossiers	Nombre de dossiers
Aides facultatives	67
Aide sociale légale	40
Démarches liées au logement	15
Démarches administratives	58
Aides alimentaires en nature	12

Sur la période considérée, 88 personnes différentes ont été accueillies au CCAS, ce qui a mené à la constitution et à l'instruction de 192 dossiers. A noter qu'une personne peut solliciter de l'aide pour une problématique particulière mais qu'au cours de l'entretien apparaissent plusieurs demandes. La même personne peut également venir plusieurs fois par an.

La répartition met en évidence une activité majoritairement centrée sur l'accompagnement administratif et les aides financières, tout en maintenant une réponse aux besoins sociaux et aux situations d'urgence.

65 % des dossiers concernent l'accès aux droits et le soutien aux ménages (aides facultatives + démarches administratives).

20 % concerne l'instruction des dossiers d'aide sociale légale (l'aide sociale à l'hébergement ou à l'autonomie pour les personnes âgées, pour les personnes en foyer en situation de handicap ou en accueil de jour).

8 % représente l'instruction des demandes de logement social sur le système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social. **7 %** concerne les dossiers d'orientation vers une association alimentaire.

Typologie des personnes accueillies au CCAS

(cf annexe page 31)

Situation familiale

52 % représente des personnes seules avec une majorité de femmes (28%). Les familles monoparentales sont surtout féminines (22%), tandis que les couples avec ou sans enfant représentent 25 %.

A noter que pour la catégorie « couple avec ou sans enfant », ce sont majoritairement les femmes qui font les démarches auprès du CCAS.

Âge des personnes

51 % représente la tranche d'âge 35-54.

Les 25-54 représentent 66% ce qui signifie la présence d'adultes potentiellement concernés par des charges de logement, de famille et d'emploi.

Le groupe des 65 ans et plus (22%) indique un recours marqué au CCAS.

Catégorie socio-professionnelle

Les salariés constituent le 1^{er} groupe avec 40%.

Les retraités sont très présents et représentent 27%.

La catégorie sans emploi et les demandeurs d'emploi représentent 33%.

Nature des ressources

Les ressources principales sont : ressources salariales pour 40% et les pensions de retraite pour 27%.

Le RSA concerne 17 personnes soit 19%.

Même avec un revenu classique ou régulier comme le salaire ou la pension de retraite, des difficultés peuvent conduire à solliciter l'aide du CCAS (Aide facultative alimentaire ou démarches administratives).

Des bénéficiaires de minima sociaux/ allocations (RSA, France travail, AAH, pension d'invalidité, indemnités journalières) sont accompagnés régulièrement en lien avec leur situation de précarité.

Cette analyse permet de faire émerger un profil type majoritaire : Adulte de 35-54 ans, souvent salarié(e) avec un revenu principal issu du travail, mais confronté(e) à une fragilité budgétaire (reste à vivre faible, charges fixes élevées, imprévus) ou des démarches administratives.

L'accompagnement social assuré par le CCAS contribue à garantir un socle minimal de protection et de soutien aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité. Il vise également à permettre aux usagers qui en font la demande de faire valoir leurs droits et d'y accéder pleinement.

Le travailleur social veille à ce que chaque personne reçue, et en particulier les plus démunies, puisse bénéficier des services et des aides auxquels elle peut prétendre. À ce titre, il propose un appui individualisé, ajusté aux besoins et à la situation de chacun.

Chaque accompagnement est unique : le travailleur social s'adapte au rythme de la personne et à ses priorités. L'objectif est d'encourager l'autonomie et de favoriser l'insertion sociale.

Les démarches et la constitution des dossiers se réalisent avec l'utilisateur, dans une logique de co-construction, et non à sa place. Le dossier reste la propriété de la personne accompagnée.

En complémentarité avec les aides proposés par le CCAS, en ville ou en mairie, des partenaires ont proposé en 2025 des permanences ponctuelles et/ou régulières afin d'accompagner les Quesnoysiens ou personnes résidant sur le territoire dans leurs démarches :

- CARSAT action sociale – retraite (1er et 3ème mercredi matin du mois),
- MNS (Maison Nord Service) :
 - D'une assistante sociale du Département présente tous les mardis après-midi
 - D'une coordinatrice socio-administrative présente que sur demande.
- Avocate : conseils juridiques et orientation éventuelle pour les Quesnoysiens qui le souhaitent (2 lundis après-midi par mois). Cela s'est terminé en septembre 2025.
- SOLIHA aide liée à l'accès ou au maintien dans le logement dans le cadre du dispositif Plate-forme (2 mardis après-midi par mois),
- Le Bus France Service stationne une fois par mois sur la place (le 2ème mercredi du mois),
- Ilévia, agence mobile à certains moments de l'année,
- Un conciliateur de justice (tous les jeudis matin),
- Le bus Nomad (Iléo) pour des démarches liées aux factures d'eau (dernier mercredi du mois)

Ces permanences répondent en partie à l'attente des Quesnoysiens pour des sujets liés à

- Santé, famille, retraite, emploi, impôts,

- Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise,
- Impôts, déclaration de revenus, personnalisation du prélèvement à la source,
- Difficultés juridiques,
- Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Ces permanences sont un atout pour la commune et le CCAS en termes de partenariat mais aussi de présence en complémentarité de l'accueil du CCAS.

Les différents partenaires interviennent gratuitement dans le cadre de leur mission.

A noter toutefois, que les permanences d'un agent Soliha s'inscrivent dans le dispositif « Plateforme habitat » initié par la ville en juin 2005 et cadré par une convention. La ville de Quesnoy-sur-Deûle subventionne Soliha afin de mobiliser les moyens nécessaires pour animer le dispositif et assurer les permanences et le suivi de certaines situations.

II-8 Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'isolement

Perte d'autonomie

Si le nombre de seniors augmente, il est constaté leur souhait de se maintenir à domicile le plus longtemps possible, par attachement à leur indépendance, à leur domicile et leur quartier.

La ville propose un service de portage de repas à domicile. Le règlement du service de portage de repas à domicile a été adapté afin de réserver ce service prioritairement aux personnes sortant d'une hospitalisation ou rencontrant d'importantes difficultés de santé.

En 2025, 76 foyers dont 8 couples (32% de plus qu'en 2024) ont pu bénéficier du portage de repas à domicile. Ce qui a représenté 9 981 repas distribués.

Ce service permet d'assurer une veille sur ces personnes qui sont parfois isolées. Par ce biais ou d'autres, des situations préoccupantes sont signalées et le lien est fait avec le CLIC. Des familles, parfois éloignées géographiquement de leurs parents âgés, signalent en mairie des situations qu'ils ne parviennent plus à gérer quand l'état de santé se dégrade.

Le coût des établissements de type EPHAD freine également la personne âgée ou son entourage. Ainsi, l'entrée en établissement se fait parfois très tardivement, dans l'urgence, quand la santé et la perte d'autonomie ne permettent plus le maintien à domicile.

Dans le cadre de la perte d'autonomie, le CCAS travaille en partenariat avec les établissements pour personnes âgées (résidence-services, EHPAD) afin d'instruire les demandes d'aide sociale à l'hébergement. En 2025, 10 dossiers ont été instruits concernant les seniors. 12 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour les résidences de l'ASRL (association d'action sanitaire et sociale de la région de Lille) : 6 pour le Soleil bleu, 4 pour le Clos de la Chesnaie, 2 pour les Tournesols.

Le registre des personnes vulnérables

Le plan canicule est activé nationalement entre le 1er juin et le 15 septembre, afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires si un épisode de forte chaleur venait à se produire.

Un ensemble de personnes seules à leur domicile et potentiellement vulnérables a été repéré dans le cadre du plan canicule. En 2024, 12 personnes étaient inscrites sur le registre.

Afin d'étendre ce dispositif à un plus grand nombre de personnes, un travail de repérage a été effectué en croisant les données du registre de portage de repas à domicile effectué par la ville et la liste des abonnés raccordés au Service de Téléassistance de Mondial Assistance. En 2025, 65 Quesnoysiens bénéficiaient de la téléassistance.

De plus une campagne nationale et locale de communication a également été faite afin d'informer la population de ce dispositif.

Toutes ces démarches ont permis d'étoffer en 2025 le registre des personnes vulnérables : 50 personnes y étaient inscrites, et peuvent être contactées en cas de situations de vigilance (canicule, grand froid)

Aussi durant la période estivale, ces personnes ont été contactées afin d'assurer une vigilance, de maintenir un contact et de relayer des conseils.

Un habitat adapté et accompagné pour les seniors : Le programme Octave

Le programme OCTAVE est une forme d'habitat social « adapté et accompagné » destinée aux personnes âgées aux revenus modestes. Il s'agit de logements autonomes conçus pour faciliter le maintien à domicile (adaptation au vieillissement, accessibilité et aménagements spécifiques), intégrés dans une résidence ordinaire accueillant différents profils de ménages. Les logements OCTAVE sont généralement regroupés par petits ensembles (souvent 6 à 10 logements) au sein d'une opération d'habitat plus large.

Objectifs

- Proposer un logement autonome et adapté au vieillissement, favorisant le « bien vieillir chez soi ».
- Prévenir la perte d'autonomie et sécuriser le maintien à domicile (repérage des fragilités, prévention des chutes, orientation vers les services adaptés).
- Lutter contre l'isolement et préserver le lien social, en inscrivant le projet dans la vie du quartier et de la commune.
- Adosser aux logements un accompagnement/veille sociale, assuré par un référent (visites régulières, information et ouverture de droits, coordination).

Un projet à Quesnoy-sur-Deûle

Dans le cadre de l'opération programmée rue d'Ypres par le bailleur 3F/Notre Logis (18 logements), 6 logements relèveront du programme OCTAVE. Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2026.

III CONCLUSION

En 2025, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Quesnoy-sur-Deûle a poursuivi sa mission de service public de proximité, visant à garantir l'accès aux droits et à lutter contre l'isolement, en accompagnant en priorité les habitants en situation de précarité ou de vulnérabilité (familles, personnes isolées et seniors).

L'activité de l'année confirme l'importance d'un accompagnement à la fois individuel et collectif. Le CCAS a ainsi maintenu son action autour des aides facultatives et du soutien alimentaire, de l'accès aux droits et des démarches administratives, des actions de solidarité, de l'inclusion numérique, du soutien à la scolarité (aide aux devoirs et lecture accompagnée) et de la prévention de l'isolement, notamment auprès des personnes âgées.

La mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que la présence de permanences sur la commune, constituent un levier essentiel pour proposer une réponse coordonnée et adaptée aux besoins des Quesnoysiens.

Sur le plan des moyens, l'année 2025 s'inscrit dans un contexte de vigilance budgétaire : l'évolution des critères d'attribution et la revalorisation du ticket service ont entraîné une hausse attendue des dépenses d'aides facultatives, tandis que la reprise d'activité de l'agente du CCAS (80 % ETP) impacte la masse salariale. Ces évolutions ont été toutefois partiellement compensées par le remboursement de l'assurance CNP.

Perspectives et priorités de travail

- Poursuivre et consolider les accompagnements en veillant à l'accès aux droits et à l'autonomie des usagers.
- Renforcer la coordination partenariale autour de l'aire d'accueil des gens du voyage, notamment sur les enjeux de la scolarité, de la santé et de l'insertion sociale et professionnelle.
- Améliorer la communication sur les actions du CCAS (supports municipaux et outils numériques) afin de mieux faire connaître l'offre de service.
- Engager une réflexion et des actions en direction des familles monoparentales particulièrement exposées à la précarité.

En s'appuyant sur ces orientations, le CCAS continuera à développer une action sociale de proximité, solidaire et inclusive, au service des habitants de Quesnoy-sur-Deûle.

Dans le cadre du débat à mener au cours de ce Conseil d'Administration, il est proposé de solliciter une subvention municipale de 78 000 €, permettant de mener les accompagnements, les missions et les projets évoqués.

ANNEXES

Parc de logements et construction neuve <i>Statistiques parc de logements. Source ADULM 2024</i>	Page 29
Données sociodémographiques de l'aire d'accueil des gens du voyage	Page 30
Typologie des personnes reçues au CCAS	Page 31
Les différences permanences à Quesnoy-sur-Deûle	Page 32

PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

Quesnoy-sur-Deûle

Mode d'occupation des logements	Nombre en 2023	soit
Résidences principales	2 768	95,5%
Résidences secondaires	38	1,3%
Logements vacants	91	3,1%
Ensemble des logements	2 897	

Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2023; Traitement : ADULM 2024

Note méthodologique

Les indicateurs de cette fiche sont construits à partir de sources fiscales au 1er janvier de l'année. Les logements neufs peuvent apparaître avec un décalage jusqu'à 2 ans dans les fichiers de taxation.

Statuts d'occupation des résidences principales	Nombre en 2023	Évolution annuelle moyenne 2015 - 2023	Poids en 2023	Poids en 2015
Location du parc social	531	2,5%	19%	17%
Location du parc privé	412	2,1%	15%	14%
Propriété occupante	1 818	0,5%	66%	69%

Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2023 ; Traitement : ADULM 2024

Définition des statuts d'occupation

- Location du parc social : logement dont le propriétaire est un bailleur classé social : HLM, SEM, commune, département.
- Location du parc privé : logement d'une autre catégorie de bailleur.

PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

Quesnoy-sur-Deûle

Construction neuve	Logements commencés entre 2013 et 2017 Moyenne annuelle	Logements commencés entre 2013 et 2017 pour 1 000 ménages	Logements commencés entre 2018 et 2022 Moyenne annuelle	Logements commencés entre 2018 et 2022 pour 1 000 ménages
Quesnoy-sur-Deûle	37	13,7	35	12,7
Territoire de la Lys	320	12,4	466	18,0
Métropole Européenne de Lille	6 322	11,8	6 412	12,0

Source : Sit@del2 2013-2023 ; Traitement : ADULM 2024

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Quesnoy-sur-Deûle

Offre locative sociale	Nombre de logements en 2023	Nombre de logements en 2015
Quesnoy-sur-Deûle	512	404
Territoire de la Lys	6 093	4 719
Métropole Européenne de Lille	140 280	125 195

Source : RPLS 2023 ; Traitement : ADULM 2024

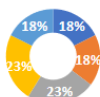
Le nombre de logements provient du Répertoire du Parc Locatif Social des bailleurs sociaux (RPLS). Cette source diffère du recensement de l'Insee et des données d'origine fiscale. Les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales sont exclus du répertoire.

Données sociodémographiques de l'aire d'accueil

Chiffres selon les données déclaratives de 43 personnes dont 17 enfants

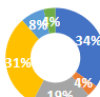
AGE DES ENFANTS

■ Moins de 3 ans ■ 3-5 ans ■ 6-10 ans
■ 11-14 ans ■ 15-18 ans



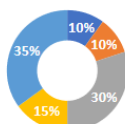
AGE DES ADULTES

■ 18-25 ans ■ 26-35 ans ■ 36-45 ans
■ 46-55 ans ■ 56-65 ans ■ 65 ans et plus

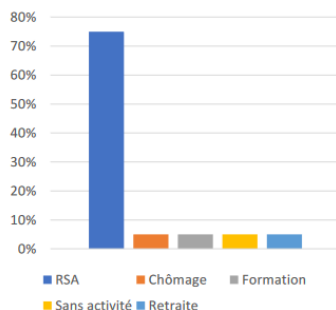


COMPOSITION FAMILIALE

■ Couples avec enfant(s) ■ Couples sans enfant
■ Femmes célibataires avec enfant ■ Femmes célibataires sans enfant
■ Hommes célibataires sans enfant



EMPLOI



✓ 32% des personnes sans emploi sont en recherche d'emploi

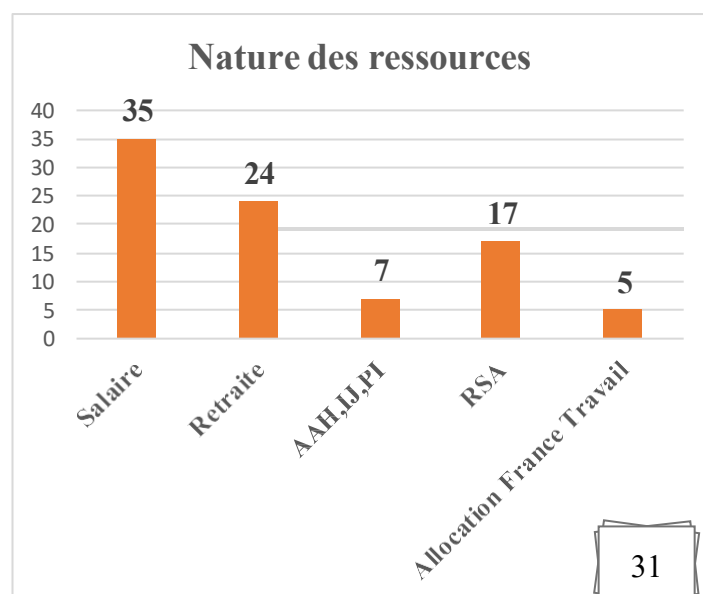
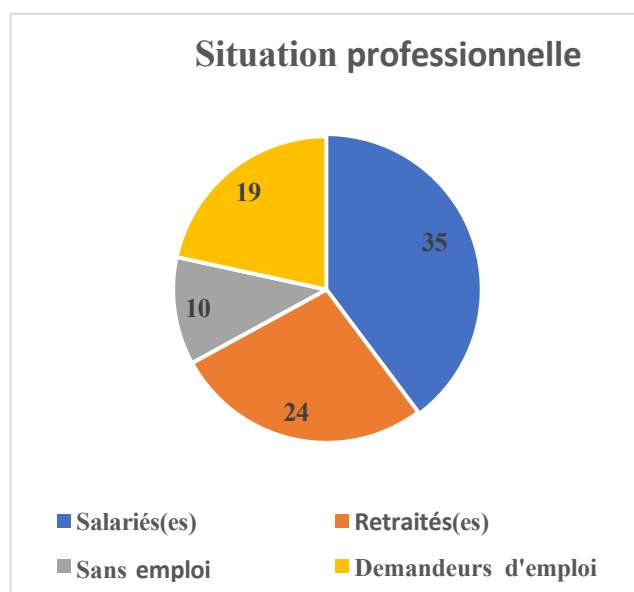
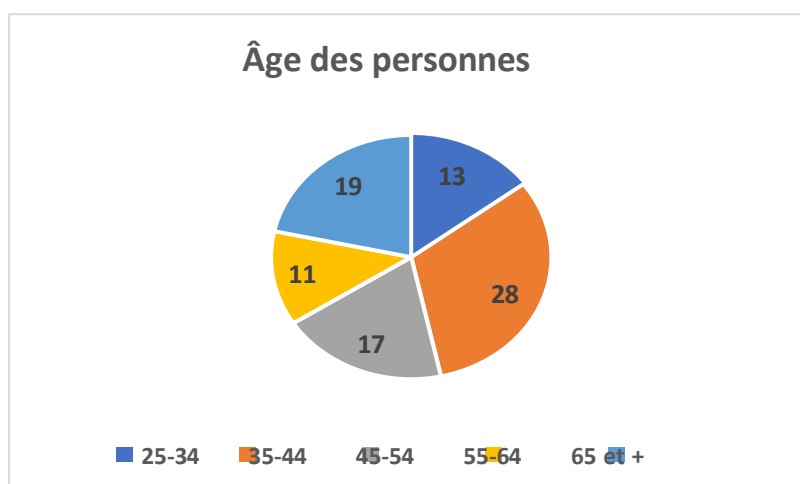
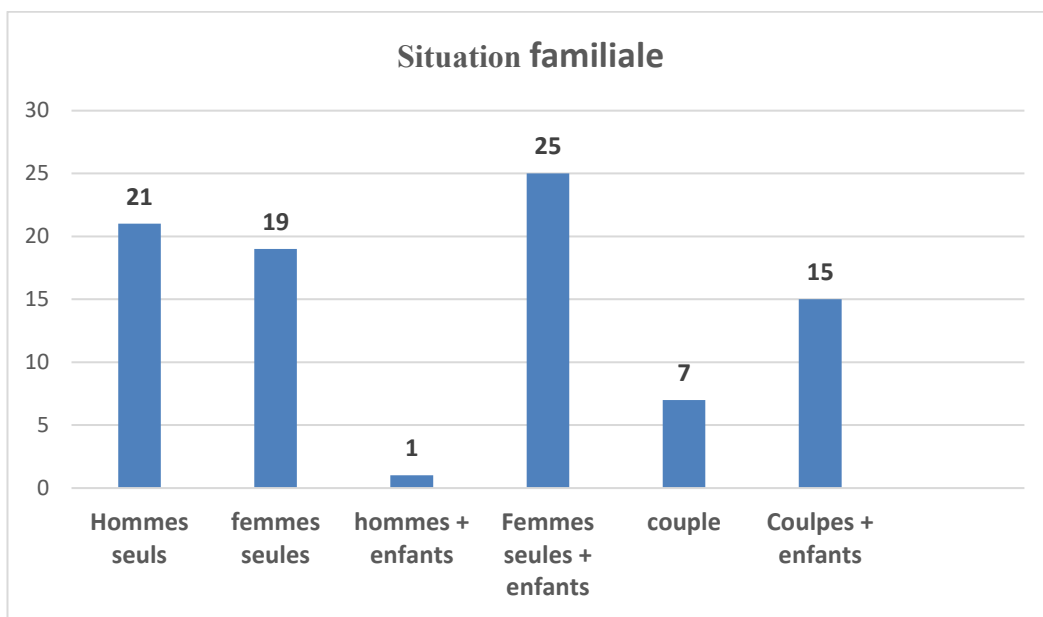
Logement :

10% souhaitent vivre en maison ou en appartement
100% sont intéressés par l'habitat adapté
100% souhaitent rester sur une aire d'accueil

✓ 100% des adultes ne savent ni lire, ni écrire

Source : Sauvegarde du Nord : diagnostic en vue des projets socio-éducatifs janvier 2024

Profil des personnes accueillies au CCAS



PERMANENCES EN MAIRIE DE QUESNOY-SUR-DEÛLE

	Matin	Après-midi
LUNDI		CARSAT SANTÉ Uniquement sur rendez-vous au 36 46 Avocate : 2 lundis après-midi par mois.
MARDI	MNS Coordinatrice socio-administrative 1er et 3ème mardi 8H30-12H00	SOLIHA (Logement) 2 premiers mardis du mois Prise de rendez-vous au 03 20 67 67 30 MNS Assistante sociale tous les mardis Prise de rendez-vous au 03 59 73 98 40
MERCREDI	CARSAT RETRAITE 1er et 3e mercredi Prise de rendez-vous au 09 71 10 39 60 INTER'MAIDE 2e et 4e mercredi Prise de rendez-vous au 03 20 76 90 00	BUS NOMAD Dernier mercredi du mois 9h00-12h00 13h30-16h30 BUS FRANCE SERVICES 2e mercredi, sur la place Prise de rendez-vous au 03 59 73 69 30
JEUDI	CONCILIATEUR DE JUSTICE Prise de rendez-vous au 03 20 63 11 83	